



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 248

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT À LA ZONE 22321HB**

**Avis de motion donné le 28 mai 2019
Adopté le 25 juin 2019
En vigueur le 8 juillet 2019**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22321Hb, située approximativement à l'est du boulevard Neuvialle, au sud du boulevard Père-Lelièvre, à l'ouest de la rue Trudeau et au nord du parc des Saules.

La zone 22320Mb est agrandie à même une partie de la zone 22321Hb, soit à même le lot numéro 1 227 378 du cadastre du Québec, afin que les normes applicables sur cette partie du territoire soient celles de la zone 22320Mb.

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 248

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT À LA ZONE 22321HB**

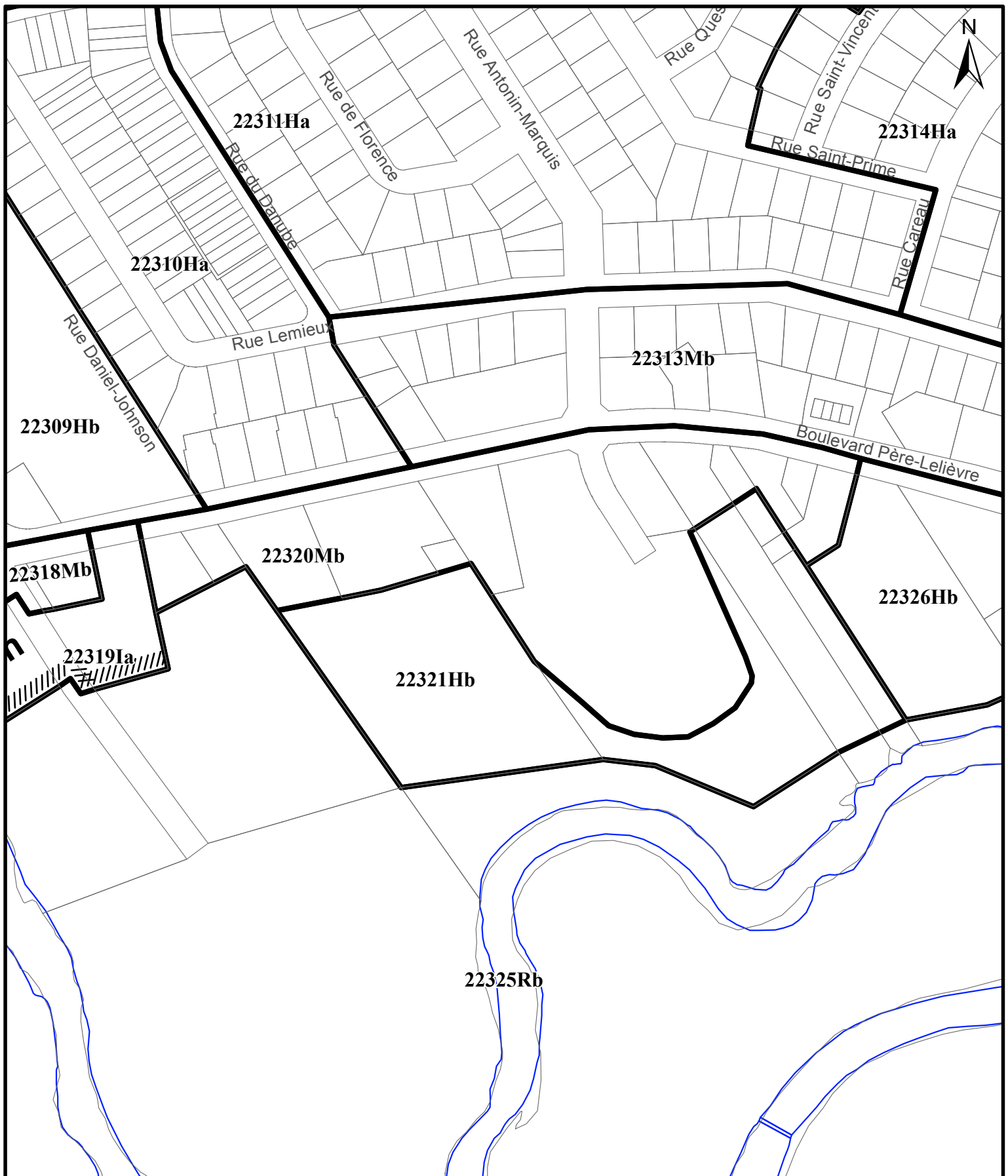
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA2Q22Z01, par l'agrandissement de la zone 22320Mb à même une partie de la zone 22321Hb qui est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan numéro RCA2VQ248A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA2VQ248A01



RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA2Q22Z01

**SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT**

Date du plan : 2019-03-05
No du règlement : R.C.A.2V.Q. 248
Préparé par : F.B.

No du plan : RCA2VQ248A01
Échelle : 1:3 000

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22321Hb, située approximativement à l'est du boulevard Neuvialle, au sud du boulevard Père-Lelièvre, à l'ouest de la rue Trudeau et au nord du parc des Saules.

La zone 22320Mb est agrandie à même une partie de la zone 22321Hb, soit à même le lot numéro 1 227 378 du cadastre du Québec, afin que les normes applicables sur cette partie du territoire soient celles de la zone 22320Mb.